

Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe

Document Approuvé

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Commune de Les Vallées de la Vanne

5.1.2.22.1 Plan des servitudes d'utilité publique secteur CHIGY

Ensemble de la commune au 1/6 000ème

Plan n°5.1.2.22.1

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : le 20/08/2019
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : le 20/05/2021

INITIATIVE Aménagement et Développement
Rue de la République - 91100 CHIGY
Tél : 03 84 75 45 41 - Fax : 03 84 75 31 69
economie@ccvpo.fr

0 100 200 300 400 m

Agenda de l'initiative

* Origine cartographique : CCOP - Carte de l'Etat général - 2017
Plan cadastre actualisé en octobre 2013

- Légende de la commune concernée :
- Limite de la commune concernée
 - AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques
 - Monument historique
 - Périmètre de protection
 - AS1 : Servitude attachée à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L.20 du Code de la santé
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
 - I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
 - HTB
 - HTA
 - Aqueducs et périmètres de protection de captage
 - Aqueduc
 - Périmètre de protection de 13 mètres
 - Périmètre de protection de 40 mètres
 - PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
 - PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications
 - T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer

